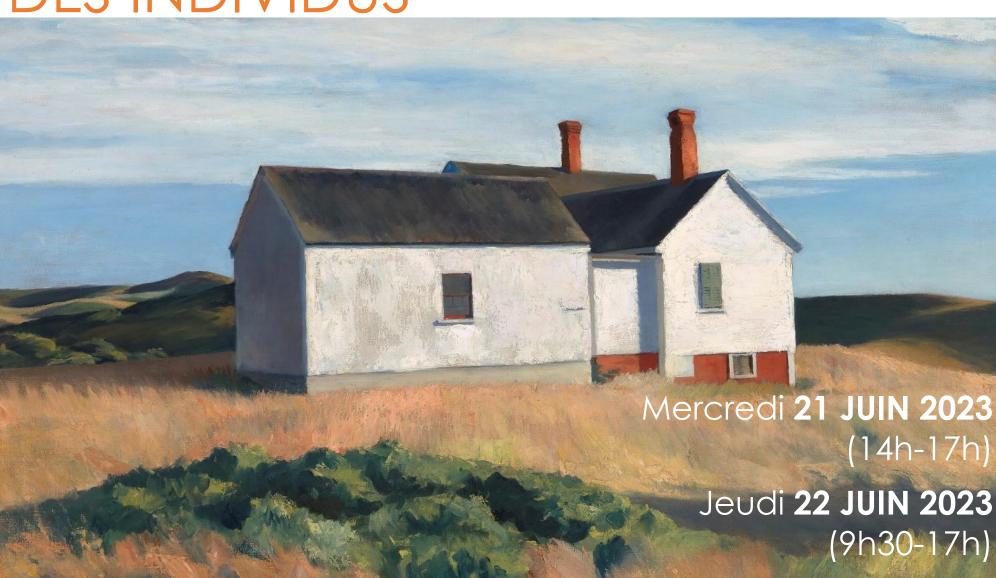


COLLOQUE

L'APPARTENANCE: EXPLORER L'IMMOBILITÉ DES INDIVIDUS



Edward Hopper, Ryder's House, 1933

Sous la responsabilité scientifique de :

Perrine DUMAS et Jules LEPOUTRE

Université de Corse Faculté de droit et de science politique Salle DSP 201 (Dernier étage)



ÉQUIPE MÉDITERRANÉENNE DE RECHERCHE JURIDIQUE - UR 7311 UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI emrj@univ-corse.fr 04.20.20.22.14 https://eadroit@universita.corsica

Argumentaire

Comment l'immobilité façonne-t-elle l'appartenance des individus ? Cette interrogation tente de distendre la liaison traditionnellement opérée entre appartenance et mobilité, c'est-à-dire l'étude de l'appartenance des individus (national, étranger, citoyen de l'Union, ressortissant de pays tiers, réfugié, demandeur d'asile, résident de longue durée, étranger en séjour irrégulier, etc.) par le prisme exclusif de la mobilité.

La mobilité des individus a longtemps été centrale dans le façonnement des appartenances. Le passeport qui matérialise de manière universelle l'appartenance ou la non-appartenance à une communauté donnée est, en effet, entièrement orienté vers la mobilité dont il est l'outil emblématique. L'ordre européen, de manière topique, fait de la mobilité le principal vecteur de l'intégration – et exclut même l'immobilité du récit commun. Les démocraties occidentales sont au cœur d'une mécanique du mouvement intégrée dans la globalisation.

La mobilité n'est pourtant pas le seul prisme par lequel il est possible d'aborder l'appartenance. Les évolutions récentes des recherches en sciences sociales (avec l'émergence des *immobility studies*), comme les phénomènes environnementaux et pandémiques ont fait prendre conscience de l'importance du « non mouvement » des individus.

Face à l'appartenance, l'immobilité des individus agit autant comme une contrainte que comme une ressource, comme une dynamique d'inclusion que d'exclusion. La réflexion est donc organisée en deux temps, après un questionnement sur la place même de l'immobilité dans les sciences sociales et la science juridique en particulier. Le premier temps de réflexion traite de l'immobilité comme une ressource de l'individu et un facteur d'inclusion, en abordant le poids de l'immobilité dans l'accès à un statut et aux droits attachés à ce statut. Le second temps explore l'immobilité comme une contrainte pour l'individu et un facteur d'exclusion, lorsque l'autorité publique fixe l'individu sur un territoire ou attache des conséquences à l'immobilité.

Ce workshop, via une approche interdisciplinaire, se propose ainsi de renouveler le questionnement autour des catégories d'appartenance des individus sous l'angle nouveau de l'immobilité. L'objectif est ainsi de mieux percevoir les dynamiques contemporaines de nos systèmes politiques en prenant à rebours la représentation d'une société mondialisée construite autour du mouvement.

Programme

Mercredi 21 juin, 12h - 17h30

Accueil des participants – cocktail déjeunatoire

Introduction du colloque [14h-15h]

14h00 – 14h10	Mot du Président de l'Université, Dominique Federici
14h10 - 14h20	Mot du Directeur de laboratoire, André Giudicelli
14h20 - 15h00	Rapport introductif, Perrine Dumas et Jules Lepoutre

Explorer l'immobilité ; Faire le deuil de la mobilité ? [15h – 17h30]

Présidence : André Giudicelli, Université de Corse

15h00 – 15h40	« Façonner l'identité	au prisn	ne de	l'immobilité »,	Wanda
	Mastor (Université Tou	Jouse 1 C	Capitole	e)	

Pause-café

16h00 – 16h40	«Le tournant immobilitaire ? », Tania Moutaï (Sciences Po Paris)
16h40 – 17h20	« Le récit européen de l'immobilité », Ségolène Barbou des Places (Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne)

Diner à l'hôtel E Caselle

Jeudi 22 juin, 9h30 - 17h30

L'immobilité comme facteur d'inclusion ou ressource [9h30 – 12h30]

Présidence : Philippe De Bruycker, Université Libre de Bruxelles

9h30 – 10h10	« Insularité (Université d	•	différenciée »,	André	Fazi
10h10 - 10h50	0	0	ière : tout vient (Université Grend	•	

Pause-café

11h10 – 11h40	«L'influence de l'immobilité dans l'accès à un statut», Fabienne Jault Seseke (IUF, Université Paris Saclay – UVSQ)
11h40 – 12h30	« L'influence de l'immobilité dans la jouissance et l'exercice des droits fondamentaux », Stéphanie Hennette Vauchez (IUF, Université Paris Nanterre)

Déjeuner à Corte

L'immobilité comme facteur d'exclusion ou contrainte [14h00 – 17h]

Présidence: Anne-Marie Luciani, Université de Corse

14h00 – 14h40	« La fixation des ressortissants d'États tiers organisé par l'Union », Thibaut Fleury Graff (Université Paris-Saclay – UVSQ)
14h40 – 15h20	« La fixation des ressortissants sur le territoire de l'État membre », Anastasia lliopoulou-Penot (Université Paris Panthéon Assas)

Pause-café

15h40 – 16h20	«L'expatriation des nationaux au risque de l'exclusion», Vanessa Fanuchi (Université de Corse)
16h20 – 17h00	Conclusions du colloque, Patrick Weil (CNRS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)

Diner à l'hôtel E Caselle

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :
Nom :
Prénom :
Adresse:
Code postal : Ville :
N° de tél :
Courriel :
Assistera au colloque « Les frontières de l'appartenance. Explorer l'immobilité des individus ». Université de Corse, EMRJ, 21-22 juin 2023
Sauf dérogation, les tarifs d'inscription sont les suivants :
 □ Tarif normal : 150 € □ Tarif privilégié : 50 € (étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires)
Entrée libre pour les étudiants, doctorants et personnels enseignants de l'Université
Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.

<u>Date</u>, <u>signature</u> et <u>cachet</u>:

Le règlement est à renvoyer à l'adresse suivante :

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.

<u>Contact et inscriptions</u>:

Jeanne LALEURE-LUGREZI
Equipe méditerranéenne de recherche juridique (UR 7311)
Bâtiment Dr. Edmond Simeoni
22 Avenue Jean Nicoli BP 52
20250 CORTE
04.20.20.22.14
laleure@univ-corse.fr